

ÉDITO

Le 1^{er} mai, nous avons confié l'installation, la maintenance, la supervision et la monétique de nos recharges pour véhicules électriques à un nouvel opérateur dans le cadre d'un groupement régional. Plus de 200 bornes et un millier d'utilisateurs sont concernés par cette migration en Maine-et-Loire. Nous savions que cela allait être difficile. Nous avons prévu un tuilage de plusieurs mois entre l'ancien et le nouveau titulaire. Malgré ces précautions, nous avons rencontré des obstacles qui déstabilisent très sensiblement le service. Il faut dire que ces bornes sont déjà anciennes : les premières datent de 2015 ! Parmi toutes les difficultés techniques, c'est la mise à jour informatique de ces bornes qui n'en finit pas de créer des bugs. Une borne de recharge n'est pas une simple prise électrique : il y a beaucoup d'électronique et de télécommunication à l'intérieur pour assurer son intégration dans un réseau piloté. Or ce matériel, relativement exposé aux intempéries, ne vieillit pas mieux que votre portable personnel. C'est la raison pour laquelle il fallait réaliser cette grande mise à jour. Et là, l'inertie a été plus forte que notre anticipation. C'est pourquoi nous avons alerté nos abonnés sur les risques de discontinuité du service et mis en place des mesures de compensation à leur égard. Faute avouée est à moitié pardonnée dit l'adage, le plus important étant notre capacité à proposer le plus rapidement possible aux électromobilistes angevins et de passage, un service de recharge modernisé et fiabilisé.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

QUAND LES INFRASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGE REJOignent LE PCRS UNE REPRÉSENTATION OPTIMISÉE DES RÉSEAUX

Le Siéml a lancé en 2018 une grande campagne de détection pour localiser très précisément les réseaux d'éclairage public (EPU) souterrains dont il a l'exploitation et répondre ainsi à la réglementation dite « anti-endommagement ». Le syndicat coordonne dans un même temps la réalisation du PCRS (Plan corps de rue simplifié). Pour rappel, ce fond de plan unique permet aux gestionnaires de réseaux de disposer d'une représentation de leurs réseaux très précise et fiabilise les échanges avec les collectivités ou les entreprises pour limiter les risques d'accident sur les chantiers.

Localisation des réseaux d'éclairage public

Les opérations de géodétection devraient s'achever en 2023 pour couvrir l'ensemble des communes ayant délégué la compétence EPU au syndicat. Les données restituées par les deux entreprises missionnées par le Siéml sont intégrées au fur et à mesure dans Géolux, l'outil de système d'information géographique (SIG) et de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), mis à la disposition des communes par le Siéml. Les réseaux d'EPU – souterrains mais aussi aériens lorsque les données le permettent – sont alors recalés un à un avec une précision de classe A inférieure à 10 cm (cf. schéma). En avril, le Siéml est passé à l'étape suivante grâce à l'intégration dans Géolux d'une couche PCRS sur laquelle viennent se superposer les réseaux parfaitement recalés.

Un traitement optimisé des données d'éclairage public

La superposition des informations EPU et PCRS renforce ainsi les actions du Siéml visant la qualité et la précision du SIG, lequel comptabilise 250000 objets avec chacun une dizaine d'attributs. Le positionnement des installations (candélabres, armoires...) assure un meilleur contrôle des données géoréférencées lors de leur intégration et une meilleure appréciation de la précision pour les réseaux non recalés. Ces derniers seront bientôt disponibles pour répondre aux DT/DICT sollicitées par des maîtres d'ouvrage ou leurs entreprises de travaux.

→ <http://sieml.sig-online.fr/sieml49>

GÉORÉFÉRENCEMENT DES RÉSEAUX D'EPU

159 communes
concernées.

1300 km de réseaux
souterrains d'éclairage
public détectés sur les
2650 km exploités par le
Siéml.

Exemple de recalage du réseau éclairage public sur le plan cadastral



RÉALISATION DU PCRS ET INTÉGRATION DANS GÉOLUX

7000 km² de PCRS
image réalisés soit la
totalité du département.

2000 km de PCRS
vecteur livrés sur 5500 km.

Exemple de superposition de réseaux sur le fond de plan PCRS



AUTOCONSUMMATION COLLECTIVE LANCEMENT D'UN DÉMONSTRATEUR



Le Siéml s'est associé à la commune d'Écouflant pour lancer un grand projet d'autoconsommation collective (ACC) sur la zone industrielle et la ZAC qui jouxtent son site. Les entreprises de services, artisans, industriels ou agriculteurs ont été récemment informés de la démarche et invités à rejoindre une communauté de « producteurs » et de « consommateurs » d'énergie verte. Chaque participant pourra produire sa propre électricité ou consommer simplement l'énergie de son voisin. Le Siéml, personne morale organisatrice de ce démonstrateur, a reçu un avis positif de la Région dans le cadre de l'appel à projet « énergies renouvelables innovants et réseaux énergétiques intelligents ». Son objectif, outre l'intérêt économique et environnemental, est de définir un modèle de communauté d'ACC répliquable sur le département. Un petit-déjeuner d'information sera organisé fin juin.

→ www.sieml.fr/autoconsommation-collective-ecouflant/

PROJETS D'EFFACEMENT OU DE RENFORCEMENT ? CONSULTEZ NOS FICHES PROCÉDURES

Dans un souci de clarté et de pédagogie, le syndicat a élaboré deux documents pour rappeler les étapes et procédures à mettre en œuvre dans le cadre d'effacements de réseaux ou de travaux de renforcement et de sécurisation. Ces fiches synoptiques seront insérées au rapport d'activité 2020 transmis avant l'été aux adhérents du syndicat.

→ www.sieml.fr (rubrique réseaux électriques)

DÉFAUT POTENTIEL SUR CERTAINS DISJONCTEURS ENEDIS LANCE UNE VAGUE DE REMPLACEMENT

Enedis a été alerté de possibles dysfonctionnements sur une série de disjoncteurs de branchement. Le concessionnaire, en vertu du principe de précaution, a pris la décision de les remplacer systématiquement. Une communication vient d'être lancée par mail et par courrier auprès d'une cinquantaine de collectivités impactées par cette opération, dont une grande majorité avec moins de trois points de livraison à contrôler. Le Siéml reste attentif au bon déroulement de cette opération dans le cadre du contrôle de la concession de distribution publique d'électricité.

[SAVE THE DATE] LE SOLAIRE AN ANJOU LANCEMENT DU PROGRAMME DÉPARTEMENTAL



Le Siéml organise fin juin un temps fort dédié à la filière solaire pour lancer officiellement « Le Solaire en Anjou ». Ce programme, élaboré en partenariat avec la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, les associations Alisée, Atlansun et ORACE, ainsi que les neuf intercommunalités du département, a pour objectif de booster le développement de la filière solaire en accompagnant le passage à l'acte des collectivités, des entreprises, des agriculteurs mais aussi des particuliers. L'occasion de découvrir les différents dispositifs d'accompagnement, les résultats de l'enquête menée par Atlansun auprès des collectivités et d'échanger sur l'avenir du photovoltaïque (autoconsommation individuelle, collective, stockage ou vente totale...). Inscription en ligne bientôt disponible sur www.sieml.fr.

→ **Mardi 22 juin (après-midi) à Terra Botanica.**

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT LUMIÈRE BAUGÉ-EN-ANJOU VERS LA SOBRIÉTÉ LUMINEUSE

La commune de Baugé-en-Anjou, engagée dans une démarche de responsabilité sociétale labellisée « Lucie 26000 », vient de finaliser son SDAL après dix mois d'études. C'est le groupement Luminescence – Artelia, composé d'une conceptrice lumière, d'un bureau d'étude technique et d'un écologue – qui a réalisé l'étude. Elle comporte une phase de diagnostic mais aussi une véritable analyse urbanistique (lieux de vie, centralité...) pour prendre en compte les usages et particularités de chaque commune déléguée. L'analyse insiste sur la richesse environnementale de la commune et sur les réservoirs de biodiversité pour lesquels une qualité nocturne est à maintenir ou à restaurer. Le cahier des prescriptions propose – en fonction du type de voies et du niveau de sensibilité environnemental de chaque secteur – des typologies de matériels, des rendus d'éclairage (niveau d'éclairage, température de couleur...) et un fonctionnement adaptés. Ces prescriptions deviendront la règle pour les futurs aménagements et travaux de rénovation. Cette démarche s'accompagne d'un programme pluriannuel d'investissement sur 10 ans, chiffrant et hiérarchisant les actions de rénovation à entreprendre, par communes déléguées et par rue. Le Siéml soutient cette démarche de sobriété lumineuse en cohérence avec les enjeux environnementaux : l'accompagnement des SDAL est ainsi inscrit dans son nouveau plan stratégique éclairage public.